

Fertilité - gynécologie**Dr Anaïs DAUVERGNE**

1010 09 86 594
N° : 04 78 93 89 68

Dr Véronique DIVRY

1000 43 96 791
N° : 04 78 93 89 70

Dr Anne Sophie GODEFROY

1000 44 08 182
N° : 04 78 93 89 68

Dr Mélodie PINTO

(collaboratrice du Dr GODEFROY)
1010 11 13 453
N° : 04 78 93 89 68

Dr Alix SESQUES

1010 09 28 331
N° : 04 78 93 89 68

**Biologie de la
reproduction - andrologie**

N° 04 87 65 01 16

Dr Marc JESTIN

1010 11 05 202

Dr Alexandre MARCILLY

1000 40 77 201

MHP – Médipôle Hôpital Privé

158 rue Léon Blum
CS 60 279
69603 Villeurbanne cedex

RDV, informations et contacts :

procreo.fr
eurofins-fertilite.com
medipolelyonvilleurbanne.fr

Mail secrétariat laboratoire :

pma-medipole@biologie.eurofinseu.com

1) GENERALITES**a) Suivi gynécologique**

Le suivi gynécologique annuel (frottis, examen des seins...) est indispensable pour toutes les femmes, quel que soit leur âge, en cours de traitement ou non. Il doit être fait par votre gynécologue, votre sage-femme ou votre médecin traitant. Si vous n'avez pas de gynécologue et que votre médecin ne pratique pas ces examens, merci de nous en parler.

b) Prise en charge en AMP

- 6 tentatives d'insémination et 4 tentatives de FIV sont autorisées par la sécurité sociale, jusqu'à l'âge de 43 ans chez la femme en parcours FIV, 45 ans dans le cas des inséminations ou d'un transfert d'embryon décongelé, et jusqu'à 60 ans chez l'homme. En l'absence de transfert d'embryons, une tentative de FIV n'est pas comptabilisée pour la sécurité sociale. Les transferts d'embryons congelés ne sont pas comptés comme une tentative de FIV.

- Le protocole de soins (ou « 100% ») est fait par le médecin gynécologue en consultation afin de limiter le reste à charge : il évite d'avoir à faire l'avance des frais concernant les médicaments et les prises de sang. Il permet également la prise en charge complète de la partie biologique inhérente aux inséminations ou FIV. Il peut rester des honoraires complémentaires éventuellement pris en charge par votre mutuelle, selon le devis qui vous sera remis par votre gynécologue. Par ailleurs, quelques actes biologiques ne sont pas remboursés par la sécurité sociale et font l'objet d'un devis propre.

c) Démarches administratives

Avant toute première tentative, les sérologies homme et femme ainsi que la spermoculture doivent dater de moins de 3 mois, puis sont renouvelées tous les ans. Votre dossier administratif (consentement, photocopies des cartes d'identité...) devra être transmis au secrétariat de biologie de la reproduction (Eurofins fertilité Procréo Médipôle). Avant toute première tentative de FIV, vous devrez également rencontrer le médecin biologiste en consultation.

2) PROTOCOLE**a) Injections**

- Les injections doivent être réalisées le soir (après 18h), à heure régulière (respecter moins d'1h de décalage entre deux jours successifs). Elles se font en sous-cutané dans le ventre ou la cuisse, en fonction des consignes du médecin. Le côté de l'injection n'a pas d'importance. Elles sont réalisables par vous-même, votre conjoint ou l'infirmière.

- Les produits se conservent pour la plupart au réfrigérateur mais peuvent être conservés à température ambiante (25°C maximum). Suivez les conseils de votre pharmacien. Une fois entamés, les stylos ou cartouches se conservent 28 jours ; ils doivent ensuite être jetés.

b) Prises de sang

Il n'est pas nécessaire d'être à jeûn pour les prises de sang.

Elles se réalisent dans le laboratoire de votre choix, avant l'échographie le jour-même (ou la veille en fonction des consignes de votre médecin), généralement tôt le matin. Vous pouvez également vous rendre à côté du cabinet de consultations au laboratoire de biologie médicale Eurofins CBM69 (résultats disponibles en 4h maximum).

c) Rapports sexuels et abstinence

Afin que la qualité du sperme soit optimale le jour J, il est recommandé, sauf avis contraire, de respecter une abstinence entre 2 et 5 jours, et de bien boire 1,5L d'eau la veille du recueil.

d) Mode de vie pendant la stimulation

Evitez la consommation de tabac et d'anti-inflammatoires (aspirine, Antadys, Nurofen, Profenid...).

En cas de besoin d'antalgiques, vous pouvez prendre du paracétamol ou du Spasfon sans inquiétude ; en cas de doute, demandez conseil à votre pharmacien.

Pour le reste, pas de recommandations particulières, vivez votre vie ! Toutefois, en cas d'insémination, évitez d'aller à la piscine le jour J, et en cas de FIV, évitez des efforts trop soutenus.

e) Cas particulier de la FIV

- Après la ponction :

Reposez-vous, prenez les antalgiques conseillés : les douleurs sont quelquefois intenses ; n'hésitez pas à recontacter le praticien et/ou les urgences de la clinique en cas de trop fortes douleurs.

Les saignements sont possibles.

- Le jour du transfert :

Si votre conjoint peut vous accompagner, c'est préférable. S'il ne peut pas être là, le transfert peut se faire mais uniquement à condition que vous apportiez, en plus du consentement habituel, son consentement manuscrit, daté et signé au jour du transfert, et mentionnant le nombre d'embryon à transférer.

Venez la vessie semi pleine et ne mettez pas les traitements par voie vaginale le matin du transfert.

- Après le transfert :

Vivez une vie normale, en limitant toutefois des efforts trop intenses ou l'exposition à la chaleur.

Respectez les recommandations en vigueur pour la femme enceinte (contre-indication à la consommation d'alcool et de tabac, à certains médicaments...).

Le nombre d'embryons congelés vous sera transmis par courrier sous une dizaine de jours, avec le compte-rendu détaillé de votre tentative.

- En cas d'échec de FIV :

Recontactez votre gynécologue qui vous indiquera la suite à donner en fonction de votre cas particulier.